



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Téléphone 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 9 juin 2016 à 20 h 00, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date d'envoi des convocations : **4 juin 2016**

Étaient présents :

Serge **BEGOIN**, Maïlys **CHABRUN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Guy **DEGREFF**, Gontrand **DELASSUS**, Gaëtan **HOCHART**, Isabelle **KESTEMAN**, Anne **LAURENT**, Patricia **RAVAILLAULT**, Régis **SIROT**.

Étaient excusés :

Hélène **DEGREFF** a donné pouvoir à Guy **DEGREFF**
Gilles **THOMAS** a donné pouvoir à Régis **SIROT**
Timothy **KING**, Frédéric **FAUCHARD**, Christophe **REGEON**.

.....

▷ Ordre du jour :

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 12 mai 2016

Administration :

- Approbation du règlement intérieur du cimetière
- Avancement de grade
- Désignation délégué suppléant de l'Office de Tourisme Cantonal
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Gestion des rivières (GeMAPI)

Finance :

- Remboursement Mutuelle de Poitiers assurance
- Budget assainissement : décision modificative

Aménagement :

- Travaux rénovation de la salle des fêtes
- Abris bus Place de la Mairie

Début de la séance 20 h 00.

Est nommée secrétaire de séance : **Isabelle KESTEMAN**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

Administration

Approbation du règlement intérieur du cimetière

Le groupe « Gestion du cimetière » a travaillé sur l'élaboration d'un règlement intérieur pour le cimetière de Persac. Anne LAURENT donne lecture du règlement qui définit les espacements entre les concessions, les types de concessions,... Il pourra être consulté en mairie et sera affiché dans le cimetière avec la liste des opérateurs funéraires agréés. Il est proposé au conseil municipal afin de l'approuver.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Anne ajoute qu'elle a commencé à recenser les concessions en état d'abandon. Une procédure de reprise de ces concessions doit être lancée prochainement.

Avancement de grade

Certains agents administratifs et techniques ont suffisamment d'ancienneté pour prétendre à un avancement de grade soit avec examen professionnel, soit sans examen. Le 14 janvier 2016, par délibération, le conseil municipal a proposé d'appliquer un ratio de 100% pour les promouvables des 2 filières.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du 25 avril 2016, il convient de prendre une délibération définitive afin de confirmer ces ratios.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Désignation du délégué suppléant de l'Office de Tourisme Cantonal

Mme CHABRUN Maïlys a démissionné de ses fonctions de suppléante pour représenter la commune au sein de l'Office de Tourisme Cantonal. Il convient de désigner un nouveau suppléant.

Est proposé :

- Guy DEGREEF, suppléant

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Gilles THOMAS reste titulaire.

Régis SIROT indique que lorsque la nouvelle communauté de communes sera créée, les Offices de Tourisme fonctionneront au niveau de l'intercommunalité. Il évoque aussi le projet d'instaurer une taxe de séjour sur le territoire.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

La communauté de communes du Montmorillonnais a lancé le 7 mai 2016 l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ce document d'urbanisme et de planification détermine les zones urbanisées, les zones à urbaniser, les zones d'activité, les zones naturelles, les zones boisées,... Ce document permettra d'avoir une certaine cohérence sur tout le territoire. Le pouvoir de décision restera de la compétence du maire ; seule l'instruction des dossiers sera réalisée par la nouvelle communauté de communes à partir de 2018.

Dans le cadre de la future communauté de communes, il est proposé aux communes du territoire du Lussacois de s'inscrire dans cette démarche. Ce choix doit être acté par une délibération du conseil municipal avant le 30 juin. Le périmètre du PLUi pourra ainsi évoluer à partir du 1^{er} janvier 2017.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité. Délibération

Gestion des rivières (GeMAPI)

La compétence GeMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » comprend : la gestion des rivières et des berges, la protection des fossés et des étangs ainsi que la gestion des plantes envahissantes telle que la Jussie. A noter que les propriétaires riverains sont tenus à un entretien régulier du cours d'eau et de ses berges.

Lors d'une réunion pour la future communauté de communes, il a été proposé d'autoriser la CCM à prendre la compétence GeMAPI de manière anticipée le 30 juin 2016. En effet, cette compétence doit être déléguée à l'intercommunalité en 2018.

A cet effet, il convient au conseil municipal de prendre une délibération afin d'autoriser la délégation de cette compétence à la CCM, qui sera de fait transmise à la future communauté de communes.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité. Délibération

Finance

Remboursement « Mutuelle de Poitiers assurance »

La SARL LE DREAU est intervenue pour des travaux dans le cimetière et en manœuvrant leur véhicule, le chauffeur a heurté le pilier de l'entrée et l'a cassé.

La Mutuelle de Poitiers Assurance de Mr LE DREAU nous rembourse les frais de réparation d'un montant de 1 176.00€.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité. Délibération

Budget Assainissement : décision modificative

Des erreurs de facturation sur l'assainissement de 2015 se sont produites. Afin de pouvoir les rectifier, il convient de prendre une décision modificative en ajoutant la somme de 300€ à l'article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) dans les dépenses de fonctionnement.

Articles	Budget Assainissement	Décision Modificative	Budget modifié
61523 (travaux sur réseaux)	100 000 €	-300 €	99 700 €
673 (titres annulés sur exercices antérieurs)	600 €	+ 300 €	900 €

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité. Délibération

Aménagement

Travaux de rénovation de la Salle des Fêtes

Des travaux de peintures sont prévus dans la salle des fêtes pour cela un devis a été établi par la société EURL PEINTURE LUSSACOISE.

Le devis comprend : le décollage de la moquette murale, les travaux préparatoires, les fournitures, la pose de toile de verre pré-peinte et les deux couches de peinture.

La commission des bâtiments doit se réunir le 28 juin à 20 h pour travailler sur le dossier de rénovation de la salle des fêtes dans sa globalité, notamment concernant l'acoustique, l'éclairage, le chauffage, la ventilation, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite... Jean-Luc COIFFARD, Gontrand DELASSUS et Gaëtan HOCHART souhaitent se joindre à cette commission.

Abri bus place de la Maire

Il est prévu d'installer un abri bus sur la place de la mairie. Le déplacement de l'abri bus route d'Adriers est abandonné du fait de l'encombrement qu'il induirait sur la place.

MEFRAN propose un abribus en bois à 2 000 € HT soit 2 400 € TTC.

Un devis a aussi été demandé à l'Adecl mais reste en attente.

Le conseil municipal donne son accord pour commander un nouvel abribus en bois avec une enveloppe de 2 000 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Portails des Pavillons « Cité de la Croix Génie »

Serge BEGOIN a demandé un devis à Jean-Marc BRUNET pour changer les portails vétustes des pavillons « Cité de la Croix Génie ». Le conseil municipal donne son accord pour réaliser les travaux.

Point sur l'assainissement et l'adhésion au SIMER

Isabelle KESTEMAN et Régis SIROT ont rencontré le directeur du SIMER afin d'avoir des informations sur leur volet « Travaux Publics ». En effet, avant que la compétence « Assainissement » soit transférée en 2020 à l'intercommunalité, la municipalité souhaite réaliser des travaux d'amélioration sur les réseaux d'assainissement publics. Le SIMER peut être le cabinet d'étude et effectuer ces travaux sans qu'il n'y ait besoin de faire un appel à candidatures. Il aura la charge de réaliser les études préalables, de demander les subventions, ... Pour cela, la commune doit être adhérente. Il s'agit d'une adhésion solidaire sans cotisation qui engage toutefois la commune envers la branche « Travaux Publics » du SIMER. Une fois adhérente, la commune n'est pas obligée de faire appel au SIMER pour d'autres travaux.

L'accord du conseil municipal concernant l'adhésion au SIMER sera demandé à la prochaine réunion de conseil.

Isabelle KESTEMAN informe qu'en début 2018, le syndicat Eaux de Vienne-SIVEER va commencer sur Persac des opérations groupées pour aider et inciter les particuliers à améliorer leur assainissement individuel référencé comme « point noir » par le SIVEER. Ces aides financières pourront aller jusqu'à 75% du montant de l'opération avec la contribution de la commune.

TOUR DE TABLE

**Guy DEGREEF*

La personne qui l'a contacté pour reprendre le cabinet du kinésithérapeute s'est désistée, il est donc toujours en recherche d'un repreneur.

**Serge BEGOIN*

Rappelle que la municipalité souhaite acheter une rotobroyeuse pour l'entretien des chemins. L'essai d'un broyeur sera réalisé sur la commune le 14 juin 2016. Des devis sont demandés afin de connaître le coût.

**Isabelle KESTEMAN*

- Fait part des effectifs scolaires sur le RPI pour l'année 2016-2017. Il y aura 80 élèves sur Persac, 25 élèves à Quéaux (CE2-CM1) et 25 élèves Goux (CM1-CM2).

Les enfants de moins de 3 ans ne pourront pas être accueillis en TPS et il y aura deux services au niveau de la cantine de Persac. En raison d'un trop grand nombre d'enfants dans le bus pour le trajet « Ecole Persac – Place de la Mairie » à « Ecole Maternelle – Route de Moulismes », il sera demandé aux parents d'accompagner leurs enfants directement à l'Ecole « Route de Moulismes ».

- Le PEDT en lien avec les activités périscolaires a été réalisé pour 3 ans et envoyé à la Direction Département de la Cohésion Sociale. Il est reconduit avec les mêmes objectifs que le précédent en développant deux grands axes : la notion de bien vivre ensemble et l'environnement (tri, compostage, du jardin à l'assiette, ...).

Dans le cadre des activités périscolaires, une enquête de satisfaction a été diffusée auprès des enfants et des parents. Cette dernière a eu des retours très positifs.

- La personne en CAE intervenant sur la garderie du matin et du soir et pendant la pause méridienne arrive à la fin de son contrat en juillet 2016. Les recherches pour trouver une autre personne sont en cours avec la Mission Locale de Lussac-Les-Châteaux.

**Régis SIROT*

Le chemin de l'Épine qui a été récemment ouvert passe à l'Étang de Chaume, lieu où des aviateurs américains sont tombés lors de la Seconde Guerre Mondiale. Une stèle est posée en leur honneur sur la route d'Adriers mais il serait souhaitable de rappeler, en bordure du chemin, cet accident dans le cadre du devoir de mémoire.

**Gontrand DELASSUS*

La Gazette devrait arriver dans la semaine prochaine. Avis aux volontaires pour la distribuer.

Fin de la séance 23h15